

[Texte]

It is necessary, however, to be sure that ministers do separate themselves from their private assets during the time they're in office. It would be contrary to the spirit of that rule to permit them to transfer their assets to their spouses in order to avoid... separations—

Mr. Nunziata: Who would they transfer their assets to? Spouses have their own assets. We don't have situations today in all cases where assets are divided, or assets are—

The Joint Chairman (Mr. Blenkarn): Community property, essentially, in all the provinces. I don't own my house. My wife owns it as much as I do. The title might be in my name, but big deal. With stock in companies, my wife has an equal share in those stocks. I can't decide to sell something out without my wife's permission.

Mr. Sharp: It's a very difficult question. I don't know, Patrick, whether you've changed your mind about this in light of—

Mr. Boyer: My view was a minority view. I favoured the inclusion of the spouses, knowing that it's an impossibly hard choice to make because there are strong reasons on both sides. At the end of the day my own view then was, and still is, that people have to make a lot sacrifices when they enter public life. As John Rodriguez said, nobody forces you to do it. It's a question of choice and usually you discuss it with your spouse as part of making that decision.

We know when we run for office that the limits of our private life are being dramatically constrained, that we become, to a great extent, public property. We are open season for the media and so on, on a lot of these issues. Consistent with that, and the concern that we had, if you're going to have a regime that applies to public office holders, you have to deal with the real situation that was discussed in the Stevens case and all the rest of it.

Mr. Nunziata: That's okay when you have a spouse who is at home raising the kids and who isn't very involved and doesn't have many assets, but today spouses have their own professions, their own assets, their own lives. To suggest that spouses should all of a sudden have to divest themselves and stop investing in the stock market, stop dealing in assets, that's pretty far-fetched in this day and age. I don't think we can realistically deal with spouses.

• 1135

Mr. Boyer: But the solution, and the way it is practiced currently, is that it is disclosure of those spousal assets, but it is disclosure to the ADRG, it is not a public disclosure. So there is an effort there to blend the two needs. And I agree with Mr. Rodriguez that if a spouse doesn't have major assets, then it really doesn't matter.

We also found that there was not only an issue of privacy but indeed of security. While a lot of people in North America like to show their wealth, many people who are wealthy don't like to advertise that fact. We are not only talking about those of us who run for office but also those who are appointed to head up crown corporations and other Order-in-Council appointees.

[Traduction]

Il n'en reste pas moins que nous devrions veiller à ce que les ministres n'exercent plus aucun contrôle sur leurs biens privés pendant qu'ils exercent des responsabilités publiques. Il serait tout à fait contraire à notre objectif de les autoriser à transférer leurs biens à leur conjoint pour éviter... .

M. Nunziata: À qui pourraient-ils d'ailleurs transférer leurs biens? Aujourd'hui, les conjoints ont leurs propres biens. Nous n'en sommes plus à l'époque où les biens du couple sont automatiquement des biens communs... .

Le coprésident (M. Blenkarn): Mais le régime de la communauté des biens existe pratiquement dans toutes les provinces. Ma maison ne m'appartient pas, elle appartient autant à ma femme qu'à moi. Certes, le titre de propriété est en mon nom, mais la belle affaire! C'est la même chose pour mes actions boursières, ma femme en possède une part égale et je ne peux décider de les vendre sans son autorisation.

M. Sharp: C'est une question très difficile. Avez-vous changé d'avis, Patrick, du fait de... .

M. Boyer: Mon avis était minoritaire. Je préférerais que la loi s'applique aussi aux conjoints, mais je sais que la décision est extrêmement difficile à prendre car il y a des arguments valables dans les deux sens. En fin de compte, j'ai considéré et je considère toujours que les gens doivent accepter de faire beaucoup de sacrifices pour entrer dans la vie publique. Cependant, comme l'a dit M. Rodriguez, personne ne nous y oblige. C'est une question de choix et, en règle générale, ceux ou celles qui y aspirent en discutent avec leur conjoint.

Quand nous aspirons à des fonctions électives, nous savons immédiatement que notre pré carré privé va brutalement rétrécir et que nous allons devenir dans une très grande mesure des sortes d'entités publiques. Nous serons constamment sous le regard des médias et de la population. Si on veut établir un régime s'appliquant à toute personne assumant des responsabilités publiques, l'important, nous semble-t-il, est de le faire en fonction des situations réelles, comme dans l'affaire Stevens.

M. Nunziata: C'est peut-être facile si votre épouse reste à la maison pour élever les enfants et n'a pas beaucoup de biens privés mais, aujourd'hui, les épouses ont souvent leur propre métier, leurs propres biens et leur propre vie. Dire que l'épouse devrait automatiquement se débarrasser de ses biens et cesser de jouer à la Bourse me paraît vraiment exagéré à notre époque. Je ne pense pas que l'on puisse espérer aller jusque-là.

M. Boyer: Mais il y a une solution, qui est déjà appliquée aujourd'hui: que le conjoint divulgue ses biens au SRGA et non pas au public. Cela me paraît un compromis acceptable, et je conviens avec M. Rodriguez qu'il n'y a pas vraiment de problème si le conjoint ne possède pas beaucoup de biens.

Nous avons cependant constaté qu'il n'y avait pas seulement un problème de vie privée mais aussi de sécurité. S'il est vrai que beaucoup de gens, en Amérique du Nord, aiment étaler leur richesse, beaucoup préfèrent ne pas du tout étaler leur fortune. Cela ne concerne pas seulement les députés ou les candidats, mais aussi des personnes nommées pour diriger des sociétés d'État ou nommées par le truchement d'un décret du conseil.